

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 42

Procurations : 7

Votants : 49

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 4 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Crézancy en sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 4 avril 2024.

Etaient présents :

Délibération n°030/2024

Objet : Remplacement délégué titulaire du SMICTREM

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, LEGER Patrick, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. Rémi PIERRE est remplacé par la suppléante Mme Véronique CASTAGNIE
M. LEJUS Bertrand est remplacé par le suppléant M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. LEGER Patrick
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN
Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BOULAY Jacqueline

Secrétaire de séance : Michel KATITSCH

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1301 du 28 octobre 2019 portant approbation des statuts de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du SMICTREM,

Vu la démission du délégué titulaire de la commune de Belleville sur Loire en date du 22 janvier 2024,

Considérant que M. VAN DER PUTTEN est candidat à ce poste :

Vu les résultats du scrutin :

| | |
|---|--------------------------------------|
| Nombre de votants | 49 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 49 |
| Bulletins blancs | 4 |
| Résultats | 45 voix pour M. VAN DER PUTTEN Bruno |

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- DESIGNER M. VAN DER PUTTEN Bruno comme délégué au sein du SMICTREM.

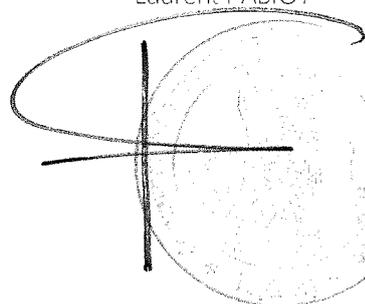
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 12/04/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/2024

Le secrétaire de séance
Michel KATITSCH



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 42

Procurations : 7

Votants : 49

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 4 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Crézancy en sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 4 avril 2024.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, LEGER Patrick, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. Rémi PIERRE est remplacé par la suppléante Mme Véronique CASTAGNIE
M. LEJUS Bertrand est remplacé par le suppléant M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. LEGER Patrick
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BOULAY Jacqueline

Secrétaire de séance : Michel KATITSCH

Afin d'attirer et de faciliter l'installation des médecins généralistes sur le territoire il a été proposé de verser un forfait de 6 000 € aux médecins généralistes s'installant sur le périmètre de la CDC. Cela faisait partie de la démarche globale d'attractivité des professionnels de santé sur le territoire. Cette somme doit faciliter leur installation personnelle liée à un emménagement sur le territoire notamment pour leur loyer d'habitation. Cette aide est à destination des médecins s'installant grâce aux démarches portées par la communauté de communes (cabinet de recrutement). Il est proposé de verser la somme de 6 000 € aux médecins généralistes nouvellement installés sur le territoire qu'ils soient salariés ou libéraux.

Délibération n°034/2024

Objet : Aide à l'installation
personnelle des médecins

Après en avoir délibéré
Par 46 voix pour et 3 abstentions (Jean-Louis BILLAUT, Bernard BUFFET,
Florence RUELLE)
Le conseil communautaire

- DECIDE de verser un forfait de 6 000 € pour faciliter l'installation personnelle des médecins généralistes nouvellement installés sur le périmètre de la CDC grâce aux démarches engagées par la communauté de communes.
- Ce forfait est destiné à aider l'installation personnelle du médecin généraliste (loyer d'habitation, recherche de maisons, aménagement...) et sera versé en deux fois : un premier versement de 50 % à l'installation et le second versement 6 mois après.

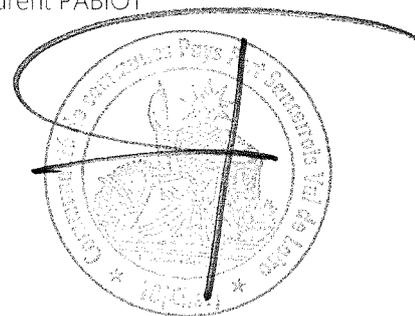
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 12/04/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/2024

Le secrétaire de séance
Michel KATITSCH



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 42

Procurations : 7

Votants : 49

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 4 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Crézancy en sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 4 avril 2024.

Etaient présents :

Délibération n°032/2024

Objet : Attribution d'une aide TPE au profit de M. PARIS pour l'entreprise SARL PARIS C2 située sur la commune de Jars

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, LEGER Patrick, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. Rémi PIERRE est remplacé par la suppléante Mme Véronique CASTAGNIE
M. LEJUS Bertrand est remplacé par le suppléant M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. LEGER Patrick
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BOULAY Jacqueline

Secrétaire de séance : Michel KATITSCH

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis »,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n°17.10.31.61 approuvant les aides aux TPE,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n° 18033125 relative à la signature d'une convention de partenariat économique,

Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n° 2018 045 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 2019 014 du conseil communautaire du 14 mars 2019 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 2020 016 du conseil communautaire du 20 février 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n°2020 072 du conseil communautaire du 24 septembre 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 048 2023 du 25 mai 2023 portant modification du règlement d'aide TPE et portant adhésion au fonds partenarial d'économie de proximité,

Vu les conditions d'attribution des aides en faveur des TPE,

Vu l'avis favorable du comité Initiative Cher réuni le 28 mars 2024

M. Conrad et M. Cédric PARIS, gérants de la SARL PARIS C2, ont toujours travaillé dans le secteur du bâtiment, chacun ayant sa spécificité :

- Conrad (Platerie et carrelage)
- Cédric (terrassement et maçonnerie).

Ils ont tous deux exercé pendant une dizaine d'années dans des entreprises du territoire. En septembre 2022, ils ont décidé de créer la SARL PARIS C2 en installant le siège de leur société sur la commune de Jars. En octobre 2023 ils ont intégré un salarié. Les outils utilisés au sein de l'entreprise viennent de leurs apports personnels, depuis leur lancement l'activité est croissante, mais ils se trouvent limités au niveau du matériel. Pour pouvoir répondre à la demande, ils ont besoin d'investir dans une mini-pelle, ce qui leur permettra de développer la partie terrassement de leur société. Suite à cette acquisition, il est envisagé de recruter un second salarié à plein temps. L'objectif serait alors de pouvoir créer deux équipes de deux personnes pour travailler dans de meilleures conditions. L'aide sollicitée s'élève à 5 000 €.

Le comité Initiative Cher a émis un avis favorable à l'octroi de cette aide lors de son comité du 28/03/2024.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

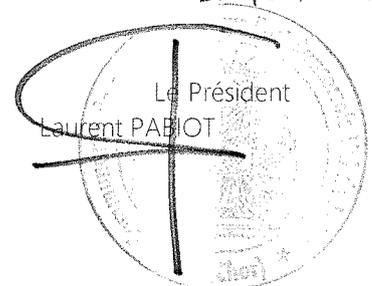
- **ATTRIBUE** une aide TPE d'un montant de 5 000 € au profit de l'entreprise SARL PARIS C2 installée sur la commune de Jars.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 12/04/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/2024

Le secrétaire de séance
Michel KATITSCH



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 42

Procurations : 7

Votants : 49

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 4 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Crézancy en sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 4 avril 2024.

Délibération n° 033/2024

Objet : Affectation de résultats 2023 pour le budget principal

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, LEGER Patrick, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. Rémi PIERRE est remplacé par la suppléante Mme Véronique CASTAGNIE
M. LEJUS Bertrand est remplacé par le suppléant M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. LEGER Patrick
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BOULAY Jacqueline

Secrétaire de séance : Michel KATITSCH

Mme RAIMBAULT présente les résultats :

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2023 | Clôture 2022 | Résultat cumulé 2023 |
|----------------|--------------|--------------|------------------|-----------------|-------------------------|
| Investissement | 768 206.07 | 1 342 986.89 | 574 780.82 | -844 220.13 | -269 439.31 |
| Fonctionnement | 6 963 095.85 | 7 543 684.40 | 580 588.55 | 382 295.04 | 962 883.59 |

| | |
|---|------------|
| RAR dépenses 2023 | 194 672.43 |
| RAR recettes 2023 | 163 410.85 |
| Solde RAR 2023 | -31 261.58 |
| Besoin financement 1068 | 300 700.89 |
| 1068 excédent fonctionnement capitalisé | 300 700.89 |
| Report excédent fonctionnement 002 | 662 182.70 |
| Déficit investissement 001 | 269 439.31 |

Il est proposé l'affectation de résultat suivante :

*Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le Conseil Communautaire*

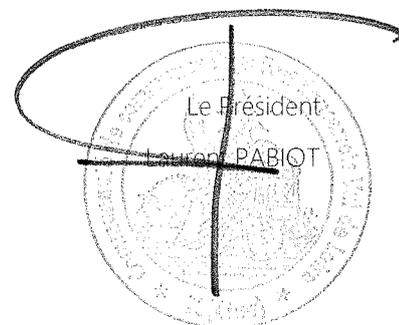
- **ACCEPTE** l'affectation de résultat suivante pour le budget principal 2024 :

| | |
|---|------------|
| 1068 excédent fonctionnement capitalisé | 300 700.89 |
| Report excédent fonctionnement 002 | 662 182.70 |
| Déficit investissement 001 | 269 439.31 |

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 12 avril 2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/24

Le secrétaire de séance
Michel KATITSCH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 42

Procurations : 7

Votants : 49

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 4 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Crézancy en sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 4 avril 2024.

Etaient présents :

Délibération n° 034/2024

Objet : Affectation de résultats 2023 pour le budget annexe SPANC

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, LEGER Patrick, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. Rémi PIERRE est remplacé par la suppléante Mme Véronique CASTAGNIE
M. LEJUS Bertrand est remplacé par le suppléant M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. LEGER Patrick
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BOULAY Jacqueline

Secrétaire de séance : Michel KATITSCH

Mme RAIMBAULT présente les résultats :

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2023 | Clôture 2022 | Résultat cumulé 2023 |
|----------------|-----------|-----------|------------------|-----------------|-------------------------|
| Investissement | 270.00 | 1 103.80 | 833.80 | 4 620.39 | 5 454.19 |
| Fonctionnement | 80 521.07 | 92 069.08 | 11 548.01 | 21 832.36 | 33 380.37 |

Il est proposé l'affectation de résultat suivante :

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Report excédent fonctionnement 002 | 33 380.37 |
| Report excédent investissement 001 | 5 454.19 |

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- **ACCEPTÉ** l'affectation de résultat suivante pour le budget annexe SPANC 2024 :

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Report excédent fonctionnement 002 | 33 380.37 |
| Report excédent investissement 001 | 5 454.19 |

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 12 avril 2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/2024

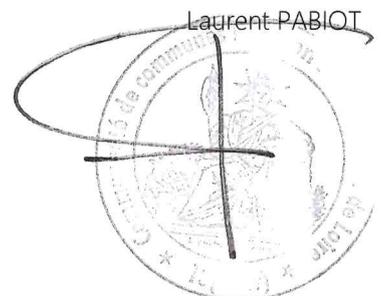
Le secrétaire de séance

Michel KATITSCH



Le Président

Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 42
Procurations : 7
Votants : 49

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 4 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Crézancy en sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 4 avril 2024.

Etaient présents :

Délibération n°033/2024

Objet : Vote du taux de la
TEOM 2024

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, LEGER Patrick, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. Rémi PIERRE est remplacé par la suppléante Mme Véronique CASTAGNIE
M. LEJUS Bertrand est remplacé par le suppléant M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. LEGER Patrick
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BOULAY Jacqueline
Secrétaire de séance : Michel KATITSCH

La communauté de communes est compétente pour les ordures ménagères et en délègue la gestion au SMICTREM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers pour les anciens cantons de Léré, Sancerre et Vailly) c'est donc à elle que revient le pouvoir de voter le taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui finance le syndicat. Pour rappel le taux de 2023 était de 15 % pour un produit attendu de 2 881 766 €.

Par rapport à 2023, l'évolution du taux demandée apportera 6.66% de recettes supplémentaires (+200 000€) qui combinée à celle de la base (+100 000€) couvrira les impacts financiers liés au passage à une collecte en porte à porte des emballages (+ 610 000€) en année pleine vs 2 mois en 2023) et à l'extension de la collecte Gros Producteurs (+47 000€ en année

pleine : 3 communes jusqu'en 09/2023 contre 13 communes à compter de 10/2023), ainsi qu'aux révisions de prix des marchés.

| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères | Bases prévisionnelles 2024 | Taux | Produit attendu |
|---|----------------------------|------|-----------------|
| 2024 | 19 992 818 | 16% | 3 198 851 € |

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le taux de TEOM à 16% pour l'exercice 2024 pour un produit attendu de 3 198 851 €.

Après en avoir délibéré

Par 20 voix contre (MARQ Pascale, Carole BEGUE, Sylvain BIJOUX, Antoine FLEURIET, Véronique CASTAGNIE, Corinne LELIEVRE, Jean-Pierre TOUZERY, Olivier CROUZET, Laurent FAUROUX, Christelle PAYE, Olivier GAUCHERON, Michel KATITSCH, Jean-Claude SCOUBE, Laurent PABIOT, Anne PERONNET, Chantal MILLERIOUX, Patrick LEGER), 2 abstentions (Régine AUDRY et 1pouvoir) et 27 voix pour
Le conseil communautaire

- **FIXE** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2024 à 16% pour un produit attendu de 3 198 851 €.
- **DECIDE** que la somme perçue sera reversée au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers de Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre

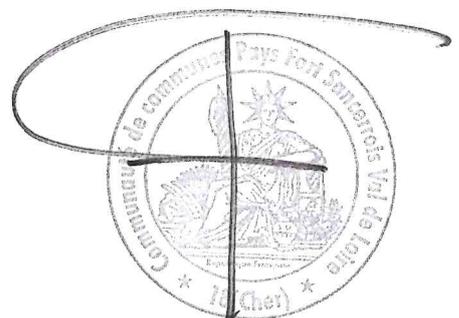
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 12/04/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/2024

Le secrétaire de séance
Michel KATITSCH



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 4 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Crézancy en sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 4 avril 2024.

Etaient présents :

Délibération n°036/2024

Objet : Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI 2024

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, LEGER Patrick, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. Rémi PIERRE est remplacé par la suppléante Mme Véronique CASTAGNIE
M. LEJUS Bertrand est remplacé par le suppléant M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. LEGER Patrick
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BOULAY Jacqueline
M. FLEURIET Antoine

Secrétaire de séance : Michel KATITSCH

- Vu les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.
- Vu la délibération n° 2018 03 en date du 1^{er} février 2018 d'institution de la taxe GEMAPI à compter des impositions 2018,
- Vu le dernier chiffre connu de la population INSEE soit 18 589 habitants en 2023
- Vu la cotisation demandée par le SIRVAA de 47 859,37 €
- Vu la cotisation demandée par le SYRSA de 17 604 €,
- Vu les actions inscrites au sein du PAPI pour 3 718.95 €
- Vu l'adhésion à l'EPL pour 52 949 €
- Vu le devis pour la vidange de l'étang de la Balance pour 72 108 €

- Vu l'estimation pour le fauchage des digues de 47 834 €
 - Vu l'estimation du coût de la surveillance des levées des digues de Loire pour 15 000 €
- En conséquence il est proposé de fixer un produit attendu pour la taxe GEMAPI de 275 073,32 € pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré

Par 46 voix pour et 2 voix contre (Sylvain BIJOUX, Thérèse RUELLE)

Le conseil communautaire

- **FIXE** le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2024 à 257 073.32 € soit 13.88 € par habitant.

Pour extrait conforme

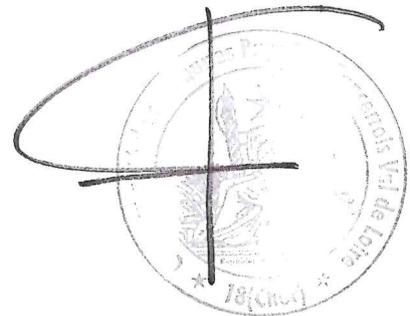
Fait à Sancerre, le 12/04/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/2024

Le secrétaire de séance
Michel KATITSCH



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 41
Procurations : 7
Votants : 48

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 4 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Crézancy en sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 4 avril 2024.

Etaient présents :

Délibération n°037/2024

Objet : Vote des taxes additionnelles 2024

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, LEGER Patrick, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. Rémi PIERRE est remplacé par la suppléante Mme Véronique CASTAGNIE
M. LEJUS Bertrand est remplacé par le suppléant M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. LEGER Patrick
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BOULAY Jacqueline
M. FLEURIET Antoine

Secrétaire de séance : Michel KATITSCH

Il est proposé au conseil communautaire de voter le taux des taxes additionnelles 2024. Il est demandé un produit fiscal supplémentaire de 149 911 € ce qui donne les taux suivants :

| | Taux 2023 | Taux 2024 | Bases 2024 | Montant |
|---------------------------|--------------|--------------|------------|---------|
| Taxe foncière bâti | 2.52% | 2,715 % | 32 511 000 | 881 048 |
| Taxe foncière non bâti | 7.77% | 8.37% | 3 500 000 | 292 950 |

| | | | | |
|---|-------|--------|------------|-----------|
| Cotisation foncière des entreprises | 3.04% | 3.28% | 20 936 000 | 668 989 |
| Taxe habitation | 3,62% | 3,90 % | 6 496 000 | 253 344 |
| Total | | | | 2 096 331 |

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- DECIDE de fixer les taux d'imposition additionnels au titre de l'exercice 2024 tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme

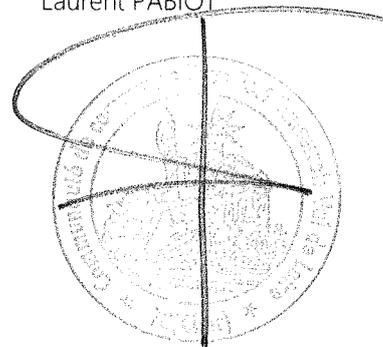
Fait à Sancerre, le 12/04/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/2024

Le secrétaire de séance
Michel KATITSCH



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 4 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Crézancy en sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 4 avril 2024.

Etaient présents :

Délibération n°038/2024

Objet : Répartition des subventions
2024

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, LEGER Patrick, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. Rémi PIERRE est remplacé par la suppléante Mme Véronique CASTAGNIE
M. LEJUS Bertrand est remplacé par le suppléant M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. LEGER Patrick
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BOULAY Jacqueline
M. FLEURIET Antoine
Secrétaire de séance : Michel KATITSCH

Il est proposé la répartition suivante pour le versement des subventions au titre de l'exercice 2024 :

Action sociale :

| Associations | Montant 2024 |
|--|-----------------|
| Crèche Troypoms | 55 000€ |
| Crèche BerryBambelle | 63 000€ |
| Crèche Jeux & Merveilles | 74 000€ |
| Am Stram Ram-relais assistant maternel itinérant | 15 417 € |
| La Passerelle Berrichonne- épicerie sociale | 13 000 € |
| CIAS- logement foyer Résidence du Valleroy | 630 000€ |
| Maison des jeunes (Boulleret) | 60 000 € |
| Relais des Kangous | 204 € |
| Kangouroule-halte-garderie itinérante | 12 986 € |
| Total | 923 607€ |

Tourisme :

| Associations | Montant 2024 |
|---|-----------------|
| EPIC-Office de tourisme du Grand Sancerrois | 330 000€ |
| Total | 330 000€ |

Culture :

| Associations | Montant 2024 |
|--------------------------------------|--------------|
| Associations de la saison culturelle | 22 000€ |
| Commune de Boulleret et Saint-Satur | 3 000 € |

Autres

| Associations | Montant 2024 |
|------------------------------|----------------|
| Comice de Vailly sur Sauldre | 6 000 € |
| ASER- Boucles saisonnières | 15 000€ |
| Total | 21 000€ |

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- DECIDE la répartition des subventions aux organismes pour l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessus.
- PRECISE que les montants votés sont les montants maximaux qui pourront être versés. Les montants seront réajustés durant l'exercice en fonction des besoins exprimés des structures

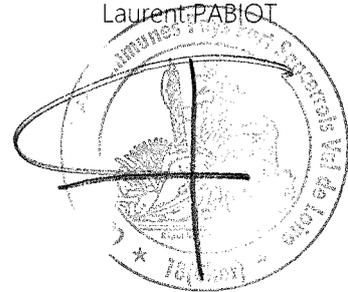
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 12/04/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/2024

Le secrétaire de séance
Michel KATITSCH



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 4 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Crézancy en sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 4 avril 2024.

Etaient présents :

Délibération n°033/2024

Objet : Autorisation de programme et crédit de paiement pour le projet de la Balance

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, LEGER Patrick, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. Rémi PIERRE est remplacé par la suppléante Mme Véronique CASTAGNIE
M. LEJUS Bertrand est remplacé par le suppléant M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. LEGER Patrick
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN
Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BOULAY Jacqueline
M. FLEURIET Antoine

Secrétaire de séance : Michel KATITSCH

Vu l'article R2311-9 du code général des collectivités territoriales,
Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice budgétaire.

En 2023 aucune avance n'a été effectuée du fait que l'avance versée sur l'exercice 2022 a suffi à couvrir les frais engagés du fait du décalage des travaux avec les difficultés financières et à trouver des entreprises selon les lots. Comme évoqué lors du dernier conseil communautaire, les marchés par lot vont être notifiés sous peu et les travaux vont démarrer dans la foulée.

Il convient donc annuellement de revoir l'autorisation de programme pour indiquer les crédits correspondant au budget. Il est proposé de modifier l'autorisation de programme comme indiqué ci-dessous en lien avec le nouvel échéancier transmis par la SEM TERRITORIA.

Budget total

| Dépenses | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Total |
|--------------------|-----------|------|---------|---------|-------------|
| Crédit de paiement | 476 000 € | 0 | 525 000 | 433 799 | 1 273 241 € |

| Recettes | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Total |
|--------------------|------|---------|---------|---------|---------|
| DETR | 0 | 147 458 | 275 255 | 68 712 | 491 425 |
| Contrat territoire | | | 240 200 | 60 050 | 300 250 |
| Région | | | | | |
| FCTVA | | | | 203 719 | |
| Total | 0 | 147 458 | 515 455 | 332 481 | 791 675 |

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'autorisation de programme selon les crédits de paiement indiqués ci-dessus

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- APPROUVE l'autorisation de programme et crédit de paiement pour l'opération de la Balance comme indiqué ci-dessus pour l'exercice 2024.

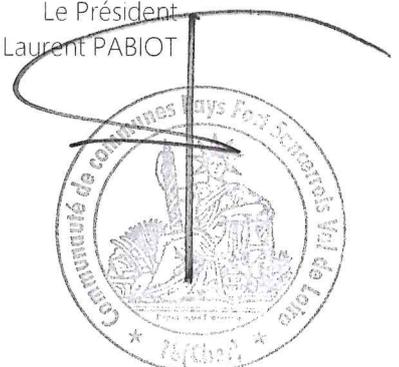
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 12/04/2024

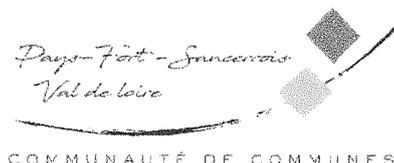
Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/2024

Le secrétaire de séance
Michel KATITSCH



Le Président
Laurent PABIOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 41
Procurations : 7
Votants : 48

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 4 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Crézancy en sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 4 avril 2024.

Etaient présents :

Délibération n°040/2024

Objet : Vote du budget principal
2024

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, LEGER Patrick, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. Rémi PIERRE est remplacé par la suppléante Mme Véronique CASTAGNIE
M. LEJUS Bertrand est remplacé par le suppléant M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. LEGER Patrick
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BOULAY Jacqueline
M. FLEURIET Antoine

Secrétaire de séance : Michel KATITSCH

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget principal 2024 qui se résume comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|-----------------|----------------|
| Dépenses | 10 052 282.02 € | 1 922 171.49 € |
| Recettes | 10 052 282.02 € | 1 922 171.49 € |

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- ADOPTE le budget principal de l'exercice 2024.

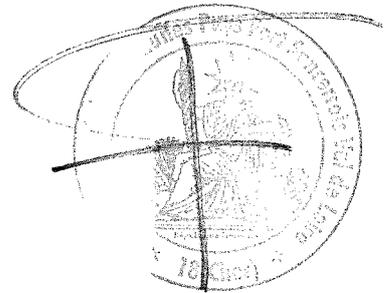
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 12/04/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/2024

Le secrétaire de séance
Michel KATITSCH



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 4 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Crézancy en sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 4 avril 2024.

Etaient présents :

Délibération n°041/2024

Objet : Vote du budget annexe
SPANC 2024

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, LEGER Patrick, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. Rémi PIERRE est remplacé par la suppléante Mme Véronique CASTAGNIE
M. LEJUS Bertrand est remplacé par le suppléant M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. LEGER Patrick
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BOULAY Jacqueline
M. FLEURIET Antoine
Secrétaire de séance : Michel KATITSCH

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe SPANC 2024 qui se résume comme suit :

| | Exploitation | Investissement |
|----------|--------------|----------------|
| Dépenses | 150 417.77 € | 6 872.28 € |
| Recettes | 150 417.77€ | 6 872.28 € |

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- ADOPTE le budget annexe SPANC de l'exercice 2024.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 12/04/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/2024

Le secrétaire de séance
Michel KATITSCH



Le Président
Laurent PABIOT

